

de Lyon, et requis que cette pièce authentique soit déposée dans les archives de la Compagnie. Ce qui fut fait. Le même de la Tourrette, dans la séance du 5 mai, offrit à l'Académie de la part de Riboud, associé, procureur du Roi et secrétaire perpétuel de la Société d'émulation de Bourg-en-Bresse, un discours imprimé, que ce dernier avait prononcé à l'ouverture de l'Assemblée générale des trois ordres, tenue à Bourg, le 23 mars 1789, sur « la nécessité de l'union réciproque entre les trois ordres et le gouvernement ». Riboud fut d'ailleurs nommé l'année suivante député de l'Ain à l'Assemblée législative.

Ce fut le 30 juin que de Landine envoya de Paris les premiers fascicules du travail qu'il devait rédiger sur les Etats généraux, sous le titre de *Mémorial historique*. Il y joignit une petite feuille intitulée : « Arrêté de constitution de l'Assemblée nationale du 15 juin 1789. » Cet arrêté était le signal de la victoire définitive du Tiers-état sur les ordres privilégiés. La réunion de la majorité du Clergé au Tiers-état, le serment du jeu de paume, la réponse si fière de Mirabeau au marquis de Brézé, grand maître des cérémonies, et la réunion finale des trois ordres sous le nom de Constituante, achevèrent la Révolution dans l'espace de quinze jours.

Pendant ce temps, le secrétaire en fonctions, de Bory, annonçait à l'Académie que le Consulat lui avait député le peintre de la ville nommé Coggel (qui fut plus tard membre de l'Académie), pour le prier de demander à la Compagnie, selon l'habitude, l'inscription qu'elle est en droit de donner pour le feu d'artifice de la Saint-Jean. Il requit en conséquence l'Académie de procéder à la nomination des commissaires qui seraient chargés de s'en occuper : la matière mise en délibération, on observa que dans